



# Aesculape SRI - Better Health

Gestion Active  
Actions Internationales - Fonds thématique



« Fonds approuvé initiative Tibi »



## Le fonds Aesculape SRI - Better Health

Un fonds **thématique actions internationales** (OCDE), **toutes capitalisations** pleinement exposées au secteur de la santé, focalisées sur les traitements innovants, et portées par des tendances de croissance séculaires.

La stratégie d'investissement est axée autour de 3 grands vecteurs :

DIAGNOSTIQUER PLUS VITE & PLUS TÔT

DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX TRAITEMENTS

OPTIMISER LA PRODUCTION & LA DISTRIBUTION

- 1. Diagnostiquer plus vite et plus tôt** (diagnostic moléculaire, biomarqueurs, imagerie, IA, algorithmes de traitements)
- 2. Découvrir de nouveaux traitements** (ARNm, ingénierie des anticorps, thérapie génique et cellulaires)
- 3. Optimiser la production et la distribution** (outsourcing, maîtrise des budgets publics).

Nous avons la conviction que les considérations environnementales, sociales, et de gouvernance (ESG) sont des facteurs de performances durables pour nos investissements. Dans ce cadre, le fonds intègre des **critères ESG** dans son processus de gestion.

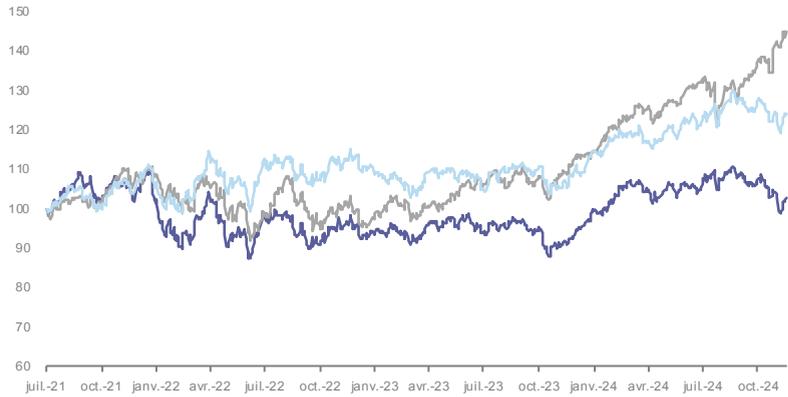
## Orientation du fonds

L'objectif du fonds Aesculape SRI - Better Health est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux (prépondérance OCDE) en investissant dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à la santé, intégrant des critères ESG dans le processus de gestion.

## Indicateur de Risque - SRI



- Risque de perte en capital • Risque lié à la gestion discrétionnaire
- Risque actions • Risque de concentration sectorielle • Risque de change • Risque lié aux investissements en titres de petites capitalisations (small caps) • Risque de liquidité • Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés • Risque en matière de durabilité • Risque d'investissement sur les marchés émergents • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux titres spéculatifs • Risque lié aux obligations convertibles • Risque de contrepartie.



29 NOVEMBRE 2024

PART IC

VOIR CODE ISIN PAGE 2

— AES (IC)

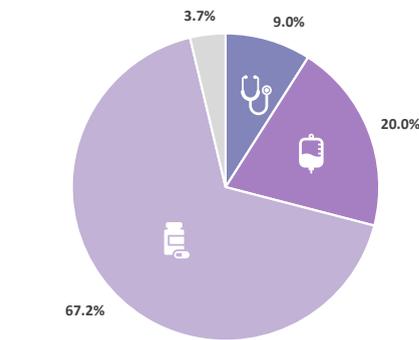
— Stoxx Global 1800 NR\*

— St. 1800 Health. NR

\*Indice de référence. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

Source Bloomberg, Base 100

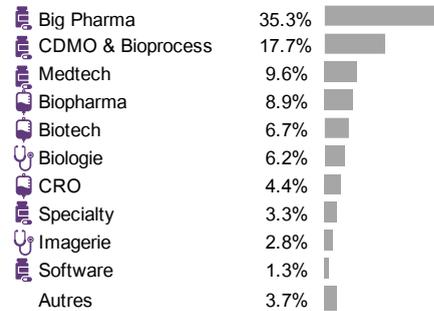
## VECTEURS



- Diagnostiquer plus vite et plus tôt
- Découvrir de nouveaux traitements
- Optimiser la production et la distribution
- Autres

Source Montpensier Finance

## SEGMENTS

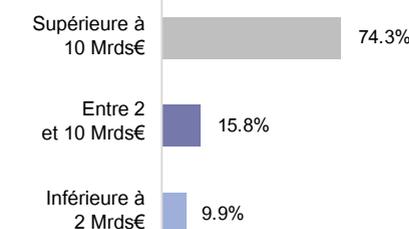


Sources Montpensier Finance

## VALEUR LIQUIDATIVE

Valeur liquidative (Part IC)	257.16
Actif Net total du fonds	158.7M€

## RÉPARTITION PAR CAPITALISATION



Sources Montpensier Finance / Bloomberg

## PERFORMANCES ET MESURES DE RISQUES

	AES (IC)	St 1800 Health. NR	Stoxx Global 1800 NR*
Perf. YTD- 2024	6.8%	12.6%	27.2%
Perf. 2023	3.3%	0.2%	19.1%
Perf. 2022	-14.8%	-0.3%	-12.9%
Perf. 1 an	11.6%	15.8%	31.7%
Perf. Création (a)	2.9%	24.5%	45.2%
Volatilité 1 an	11.8%	10.4%	11.6%
Béta 1an**	0.6		
Tracking error 1 an**	10.8		

Source Bloomberg, Montpensier Finance / (a) 12/07/2021

\*Indice de référence Dividendes nets réinvestis. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

\*\*vs indice de référence / Calcul de volatilité et TE : VL du vendredi, pas hebdomadaire glissant / Calcul de performances : VLs fin de mois glissant. | Les chiffres cités ont trait aux périodes écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'OPCVM présente un risque de perte en capital.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	% du port.	Actions en direct
États-Unis	49.8%	
Suisse	10.7%	
Allemagne	8.3%	
France	8.0%	
Danemark	5.8%	
Irlande	4.8%	
Royaume-Uni	3.7%	
Autres	9.1%	

Sources Montpensier Finance / Bloomberg

## PRINCIPALES POSITIONS

Eli Lilly	6.0%
Thermo Fisher Scientific Inc	4.6%
Johnson & Johnson	4.2%
UnitedHealth Group Inc	3.5%
Novartis	3.4%
Abbvie Inc	3.3%
Novo Nordisk B	3.2%
Sanofi	3.1%
Lonza	2.8%
Iqvia Holdings Inc	2.6%

- Diagnostiquer plus vite et plus tôt
- Découvrir de nouveaux traitements
- Optimiser la production et la distribution

Source Montpensier Finance

Sauf erreur ou omission. LIRE ATTENTIVEMENT LE KID, LE PROSPECTUS ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM AVANT TOUT INVESTISSEMENT. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Lire l'avertissement au verso.



## COMMENTAIRE DE GESTION

La santé a été marquée par les incertitudes liées à la nomination de R. Kennedy en tant que secrétaire d'État au vu de ses déclarations antivaccins et de son imprévisibilité.

Les laboratoires, au sein **du segment Production/Distribution**, ont été pénalisés par sa nomination à l'instar de Sanofi ou de GSK que nous avons soldé en raison d'un manque de relais de croissance. Nous avons en conséquence initié une ligne de Gilead à la suite à de bons résultats dans le HIV et de perspectives encourageantes en oncologie. Malgré un avertissement de Maravai que nous avons renforcé au vu de l'intérêt des pairs pour la technologie, le CDMO/Bioprocess a été un contributeur positif à l'image d'un Eckert & Ziegler, qui a relevé ses prévisions de résultats pour 2024. Enfin, dans les logiciels, nous avons enregistré une OPA sur Nexus, racheté avec une prime de plus de 40%.

**Le segment Découverte** a été le plus important détracteur à la performance avec un segment des biotechs qui a été fortement impacté par le discours « hawkish » de la FED et la nomination de RFK. En revanche, les Biopharmas ont contribué positivement avec notamment l'approbation d'un médicament d'Akeso en Chine et une publication d'IntraCellular au-dessus des attentes. Enfin, les valeurs **du segment Diagnostic** se sont neutralisées, portées notamment par la bonne publication de Siemens Healthineers et pénalisées par la baisse de Biomérieux, malgré de bons résultats.

### FOCUS : Eckert & Ziegler

ODD 3



**Eckert & Ziegler Parmi les modalités les plus prometteuses en oncologie, les radioligands ont eu un développement extrêmement visible ces dernières années depuis le rachat de la biotech AAA par Novartis en 2018, débouchant sur la commercialisation de Pluvicto dans le cancer de la prostate.**

La plupart des grands laboratoires mondiaux comme Eli Lilly, AstraZeneca, Bristol Myers ou Sanofi ont conclu des accords ou des acquisitions dans ce domaine où 45 composés sont en phase clinique avancée.

Grâce aux isotopes radioactifs qui se fixent prioritairement sur les cellules cancéreuses pour y amener un composé aboutissant à leur destruction, ces produits permettent une destruction ciblée des tumeurs. Compte tenu de la complexité de manipulation des produits radioactifs mais aussi de la nécessité de sécurisation des chaînes d'approvisionnement en sources nucléaires (électriciens, forces armées), les fournisseurs d'isotopes comme Eckert & Ziegler bénéficient aujourd'hui d'un positionnement attractif.

La société, plus grand acteur européen indépendant du segment, a également fait des efforts en interne pour avoir une gouvernance plus favorable avec le départ du fondateur et le « spin-off » de l'activité Biotech en pertes : Pentixapharm. Bénéficiant de la traction de ses clients comme l'Australien Telix, le groupe a pu relever deux fois ses prévisions en 2024.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Forme juridique	FCP UCITS V
Date de création	12 juillet 2021
OPCVM éligible au PEA	Non
Devise	EUR
Pays de commercialisation	France
Code Isin	IC : FR00140032U2 ID : FR00140089L1 IPC : FR00140072U8 RC : FR001400Q1D7
Code Bloomberg	IC : MFAESIC FP Equity ID : - IPC : MFAESPC FP Equity RC : -
Société de gestion	Montpensier Finance
Dépositaire	CACEIS Bank
Valorisation	Quotidienne
Cut-off (centralisateur)	11h
Horizon d'investissement	Supérieur à 5 ans
SFDR	9



Principles for Responsible Investment

Montpensier Finance est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment)

Le détail des frais est disponible dans le prospectus.

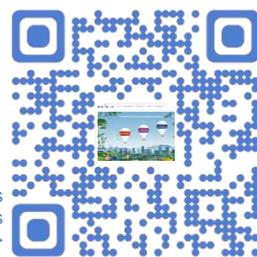


PROSPECTUS

Pays de commercialisation :



montpensier.com  
RETROUVEZ les actualités de marché et des fonds Montpensier →



**AVERTISSEMENT** : Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (KID). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les notations Morningstar™ et Quantalys sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS, LE KID ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Finance. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Finance. Le prospectus de l'OPCVM, le KID et le document précontractuel SFDR sont disponibles chez Montpensier Finance et sur [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).



## Commentaire sur les Indicateurs d'Impact

L'impact du portefeuille fait l'objet d'un suivi car nous souhaitons contribuer positivement au développement d'une économie durable.

### Répartition par Notation ESG

Nous n'avons aucune valeur notée CCC en portefeuille.

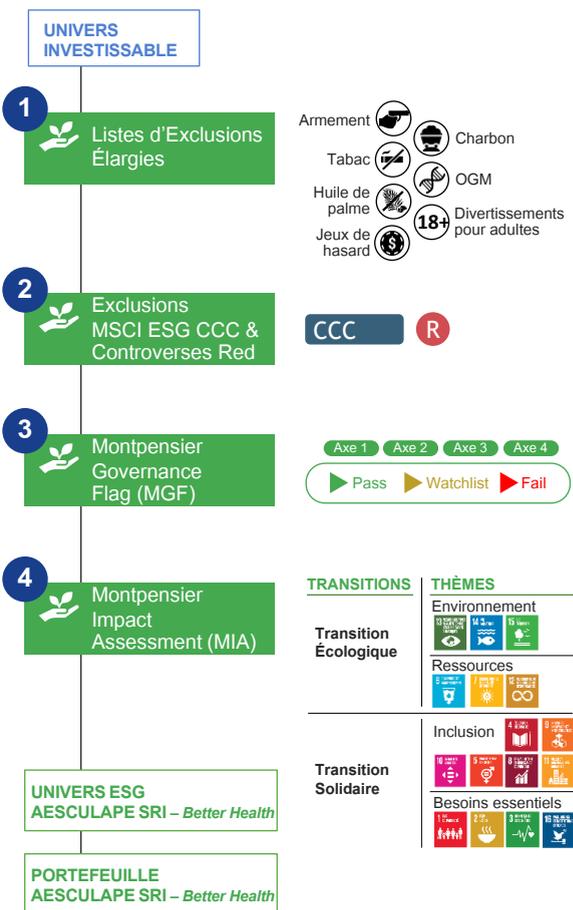
### Analyse d'impact selon les ODD

Notre méthode propriétaire Montpensier Impact Assessment nous permet d'analyser l'impact sur l'Environnement et la Société de nos valeurs conformément aux 17 ODD de l'ONU. Une nouvelle fois, ce mois-ci, le portefeuille a un impact particulièrement positif sur l'ODD 3, Santé et Bien-Être, qui correspond à la principale thématique d'investissement du fonds.

### Performance Environnementale

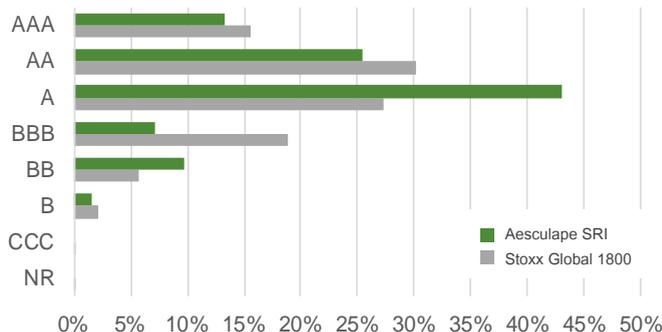
Les émissions du portefeuille sont sensiblement inférieures à celles de son indice, en intensité comme en empreinte carbone.

Sélectionner des valeurs responsables avec un impact positif sur l'environnement et la société



L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

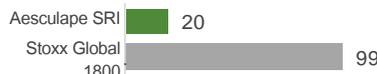
## RÉPARTITION PAR NOTATION ESG



Source Montpensier Finance / MSCI

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

INTENSITÉ CARBONE MOYENNE Pondérée Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / \$M Chiffre d'Affaires)



EMPREINTE CARBONE Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / €M investi)\*



Couverture de 96.00% pour Aesculape SRI et de 99.80% pour le Stoxx Global 1800

A la date du rapport, 33 sociétés, soit 57.89% des valeurs du fonds, qui représentent 76.04% du portefeuille investi, publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2. Les données complémentaires font l'objet d'une estimation par MSCI ESG

\*Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.

Source Montpensier Finance / MSCI

## ANALYSE D'IMPACT SELON LES ODD



Répartition de l'implication des entreprises en portefeuille dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU. Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD.

- 1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production durables. 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces.

Source Montpensier Finance

## GLOSSAIRE

Un glossaire est disponible dans le Rapport d'Impact.

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Nom du produit :	<b>Aesculape SRI IC</b>	Initiateur du Produit :	Montpensier Finance
Code ISIN du produit :	<b>FR00140032U2</b>	Site internet :	<a href="http://www.montpensier.com">www.montpensier.com</a>
Date de production du document d'informations clés :	12 septembre 2024	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.			
Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.			

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.  
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

### OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux, avec une prépondérance pour les pays relevant de l'OCDE, en investissant, au moins à hauteur de 75% de l'actif net du Fonds, dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à la santé, tel que présenté dans la stratégie d'investissement du prospectus. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index) calculé dividendes nets réinvestis, à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème de la santé.

Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme, ainsi que sur des valeurs apparaissant sous évaluées au regard des différents critères d'analyse. La prise en compte des critères ESG au sein du Fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.

La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

L'univers d'investissement du Fonds est constitué des sociétés :

- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié à la santé.
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 200 Millions d'Euros pour les valeurs françaises, ou dont la capitalisation est supérieure à 400 Millions d'Euros pour les valeurs cotées dans les autres pays d'Europe, ou supérieure à 1 Milliard pour les autres valeurs.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :

- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de valeurs exclues représentant 20% de l'univers d'investissement du Fonds, et également 20% sur chacune des 3 zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, et Asie et pays émergents.

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net de l'OPCVM.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, ...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de son actif net.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant, sans pouvoir toutefois dépasser 25% en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion. La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition. L'utilisation d'instruments dérivés ne pourra pas avoir pour conséquence une surexposition du portefeuille au-delà de 100% de l'actif net.

L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

## INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

**INFORMATIONS PRATIQUES**

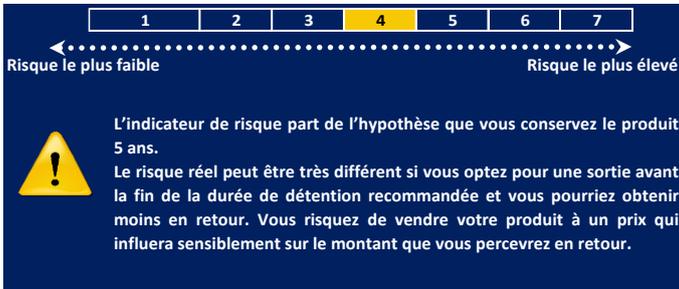
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé

**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.**  
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

**Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de concentration sectorielle, présentant une volatilité accrue.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

**Objet et principales limites de l'indicateur :**

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

**Perte maximale possible de capital investi**

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

**SCENARI DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 049 €	3 465 €
	Rendement annuel moyen	-69.5%	-19.1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 098 €	10 376 €
	Rendement annuel moyen	-19.0%	0.7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 241 €	14 601 €
	Rendement annuel moyen	2.4%	7.9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 504 €	17 749 €
	Rendement annuel moyen	35.0%	12.2%

\* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

\* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

\* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 12/2018 à 12/2023

\* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 8/2016 à 8/2021

**QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

**QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**
**COÛTS AU FIL DU TEMPS**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	630 €	1 608 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-6.30%	3.22% chaque année

\* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 11.08% avant déduction des coûts et de 7.86% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

**COMPOSITIONS DES COÛTS**

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.08% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	109 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.32% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	32 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

**COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

**COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) - adresse e-mail : [reclamations@montpensier.com](mailto:reclamations@montpensier.com)

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : [montpensier.com](http://montpensier.com).

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier.com](http://montpensier.com)

Le Prospectus est disponible sur [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

**Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**La taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :  
**Aesculape SRI**

Identifiant d'entité juridique :  
**969500G8H6M64XB0VT43**

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : 0%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_\_% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



### Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein de la SICAV a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

La démarche extra-financière mise en œuvre s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la Société de Gestion, disponible sur son site internet.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

1. Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (pour plus de détails, voir le Code de Transparence du Fonds disponible sur le site internet de la société de gestion) :
  - Les sociétés impliquées directement (fabrication, vente de composants, services, ...) ou indirectement (via une filiale ou une société mère) dans des activités concernant les armes controversées suivantes : armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri, sont exclues de l'univers d'investissement ;
  - Sont également exclues de l'univers d'investissement du fonds, les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires est en lien avec les activités listées ci-après :
    - ✓ la fabrication d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, de ses composants ou systèmes associés,
    - ✓ l'extraction du charbon, et plus précisément de l'extraction du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...) et sa vente, ce qui n'inclut donc pas le charbon métallurgique (qu'on appelle aussi charbon à coke ou charbon sidérurgique),
    - ✓ l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, gaz de couche),
    - ✓ le tabac,
    - ✓ les divertissements pour adultes,
    - ✓ les jeux de hasard,
    - ✓ les OGM, et
    - ✓ l'huile de palme.
2. Exclusion des entreprises notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption) ;
3. Analyse des pratiques de gouvernance des entreprises selon la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag (MGF) dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board (taux d'indépendance du conseil d'administration, présence de femmes au conseil d'administration, ...), Rémunération (transparence des critères de rémunération, ...), Structure actionnariale (présence d'actionnaire majoritaire, ...) et Pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...) qui nous permet de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ». Toutes les entreprises identifiées « Fail » sont exclues ;
4. Analyse de l'impact des entreprises sur l'environnement et la société selon la méthode propriétaire Montpensier Impact Assessment (MIA) qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, selon une approche Best in Universe, regroupés en 2 transitions Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et

Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères (empreinte carbone, gestion des déchets, satisfaction des employés, nombre de patients soignés, ...) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, proportion d'énergie non-renouvelable dans la consommation et la production, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ...) qui nous permettent de déterminer 3 niveaux d'impact MIA : positif, neutre, négatif. Toutes les entreprises dont l'impact MIA est négatif sont exclues.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre ces Objectifs. Si certains ODD ne concernent pas directement les activités d'investissement, d'autres sont particulièrement pertinents. Parmi eux, on retrouve notamment l'ODD 12 : "Consommation et production durables". Cet objectif regroupe des thèmes chers aux entreprises responsables, comme l'efficacité énergétique, l'approvisionnement durable ou plus généralement l'économie circulaire. Les autres contributions des investisseurs peuvent concerner par exemple l'ODD 9, "Industrie, innovation et infrastructure", l'ODD 13, "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques", ou encore l'ODD 11, "Villes et communautés durables", qui comprend par exemple la rénovation énergétique des bâtiments et les transports efficaces.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

L'analyse du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

— — ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Montpensier Finance prend en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives, l'analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag – MGF), l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Ci-dessous une liste non exhaustive des principales incidences négatives qui peuvent être prises en compte dans notre analyse extra-financière :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Émissions de GES</li> <li>2. Empreinte carbone</li> <li>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</li> <li>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</li> <li>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</li> <li>6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</li> </ol>
Biodiversité	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</li> </ol>
Eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Rejets dans l'eau</li> </ol>
Déchets	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs</li> </ol>

## INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</li> <li>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</li> <li>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</li> <li>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</li> <li>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</li> </ol>
--	--

— — — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme:*

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie ESG.

Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ne sont pas alignées sur certaines normes et conventions internationales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGCI), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPNHR).

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Controversies. Les Valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red », sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).



## Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui, Montpensier Finance prend en compte tous les Principaux Impacts Négatifs obligatoires applicables à la stratégie de l'OPCVM et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote.
- Non



## Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

L'objectif du fonds est de participer, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux, avec une prépondérance pour les pays relevant de l'OCDE, en investissant, au moins à hauteur de 75% de l'actif net du fonds, dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à la santé, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

L'OPCVM intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. La démarche extra-financière mise en oeuvre est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème de la santé.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net de l'OPCVM.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, ...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de son actif net.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant, sans pouvoir toutefois dépasser 25% en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La Société de Gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition. L'utilisation d'instruments dérivés ne pourra pas avoir pour conséquence une surexposition du portefeuille au-delà de 100% de l'actif net.

L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

● ***Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?***

L'OPCVM met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de valeurs exclues représentant 20% de l'univers d'investissement de l'OPCVM.

Ainsi, la politique d'exclusion est appliquée au fonds dès la définition de l'univers d'investissement :

1. Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme ;
2. Exclusion des entreprises présentant une note strictement inférieure à « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).
3. Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps, qui nous permet d'exclure les valeurs pour lesquelles un flag MFG « Fail » est déterminé
4. Une analyse de l'impact des entreprises sur l'environnement et la société selon la méthode propriétaire « MIA - Montpensier Impact Assessment » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, selon une approche Best in Universe, regroupés en 2 transitions Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Les entreprises avec un impact MIA négatif sont exclues.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Les investisseurs doivent noter qu'une analyse extra-financière n'est pas effectuée sur les liquidités, les quasi-liquidités, et produits dérivés à titre de couverture, et qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse extra-financière sur certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements. Ainsi, la méthodologie d'analyse extra-financière n'inclura pas les liquidités, les quasi-liquidités, et les produits dérivés à titre de couverture.

L'ensemble des valeurs en portefeuille, à l'exception des instruments cités ci-dessus, sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

● ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Montpensier Finance met en œuvre une analyse des pratiques de gouvernance des entreprises selon la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag (MGF) dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes.

Elle s'appuie sur une liste de sous-critères répartis autour de 4 axes d'analyse :

- ✓ Board (taux d'indépendance du conseil d'administration, présence de femmes au conseil d'administration, ...),
- ✓ Rémunération (transparence des critères de rémunération, ...),
- ✓ Structure actionariale (présence d'actionnaire majoritaire, ...), et
- ✓ Pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...),

Nous appliquons un filtre d'identification quantitatif qui permet d'identifier les valeurs qui présentent des faiblesses au regard des quatre piliers analysés. Cette identification des valeurs donne lieu à une analyse qualitative supplémentaire pouvant conduire à leur maintien dans l'univers final. Cette analyse nous permet en outre de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ». Toutes les entreprises identifiées « Fail » sont exclues.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



## Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

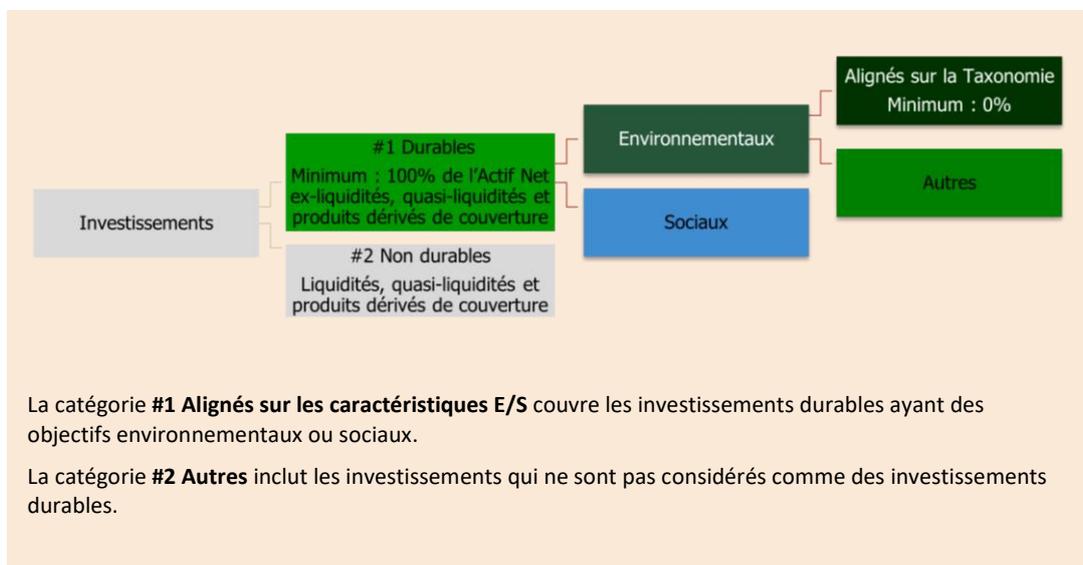
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

L'OPCVM s'engage à avoir un minimum de 100% d'Investissements Durables comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les investissements de l'OPCVM seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales poursuivies, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement, lorsqu'ils intègrent des facteurs de durabilité par l'exclusion de tout émetteur spécifié dans la liste d'exclusion décrite dans le Code de transparence de l'OPCVM disponible, comme indiqué plus loin, sur le site Internet [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

Les investisseurs doivent noter qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités et les produits dérivés à titre de couverture, selon les mêmes normes que pour les autres investissements.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus reflètent les minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net du fonds.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par l'OPCVM. En pratique, le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

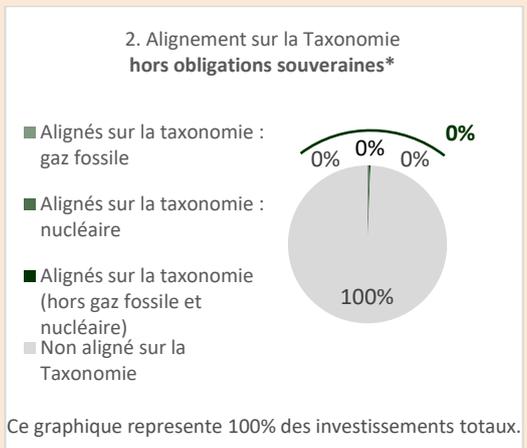
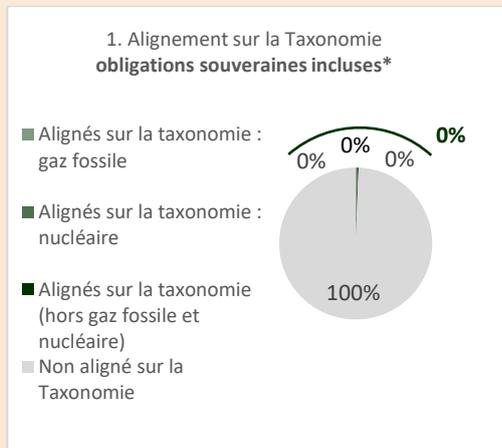


**Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

● **Le produit financier investi-t-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui
  - Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Actuellement, l'OPCVM prend un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%, cependant, il est susceptible de détenir des investissements dans des activités qualifiées de Durables au sens du Règlement Taxonomie.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique « atténuation du changement climatique » et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



### **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

L'OPCVM n'a pas défini de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



### **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?**

L'OPCVM n'a pas défini de part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Les liquidités et les quasi-liquidités à des fins de gestion de la trésorerie, ainsi que les produits dérivés à titre de couverture, sont inclus dans « #2 Autres ».



### **Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

Cet OPCVM n'a pas recours à un indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?**

N/A

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

N/A



**Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?**

**De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :**

[www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)